

VETERINAIRE, un métier à risque : quelle protection ?

Congrès AFVAC – Nantes - 23/11/2017

CONFÉRENCE

Jeudi 23 novembre de 14h30 à 16h00

VÉTÉRINAIRE, UN MÉTIER À RISQUES : QUELLE PROTECTION ?

Pour cet atelier au congrès AFVAC, retrouvez nos intervenants :

Panorama du risque professionnel et place de l'assureur

Michel BAUSSIER, Docteur vétérinaire

Nicolas GOMBAULT, Directeur Général Délégué, Groupe MACSF

Focus sur les risques physiques : L'accidentologie lors de l'exercice professionnel

Christelle WAYSBORT, Docteur vétérinaire,
co-fondatrice de l'Association de Protection des Vétérinaires

Christian DIAZ, Docteur vétérinaire

Modérateur : Michel Baussier, Docteur vétérinaire

La prévention des événements indésirables graves associés aux soins vétérinaires

Michel Baussier, Docteur vétérinaire,

Marie-Christine MOLL, Docteur, Directeur scientifique

La Prévention Médicale, Groupe MACSF

Retrouvez-nous également du 23 au 25 novembre 2017

Stand A29 - La Cité - Nantes



PANORAMA DU RISQUE PROFESSIONNEL

PLACE DE L'ASSUREUR

Dr Vét. Michel BAUSSIÉ – Docteur vétérinaire

Nicolas GOMBAULT – Directeur Général Délégué MACSF

Panorama du risque professionnel:

Risques physiques: par agents
physiques entraînant blessure, maladie

Les agents physiques (et chimiques)

Risques psychologiques: surmenage et
stress conduisant au sentiment
d'échec, à la fatigue, au burn-out

Risques juridiques liés à
-l'engagement de la responsabilité: resp
civile, resp pénale, resp disciplinaire
-ou bien des litiges avec des confrères,
avec les auxiliaires, avec l'Etat, avec les
fournisseurs et prestataires de services

Risques économiques et financiers,
litiges fiscaux...

FOCUS SUR LES RISQUES PHYSIQUES

L'ACCIDENTOLOGIE LORS DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL

Dr Vét. Christelle WAYSBORT – Co-fondatrice de l'APV
(Association de Protection Vétérinaire)

Dr Vét. Christian DIAZ – Expert en justice

Modérateur : Dr Vét. Michel BAUSSIÉ

1. Quelques chiffres sur les risques du métier

Source : La Semaine Vétérinaire
n°1667 du 25 mars 2016

Panel : 377 questionnaires – 48 % hommes – 51 % canins



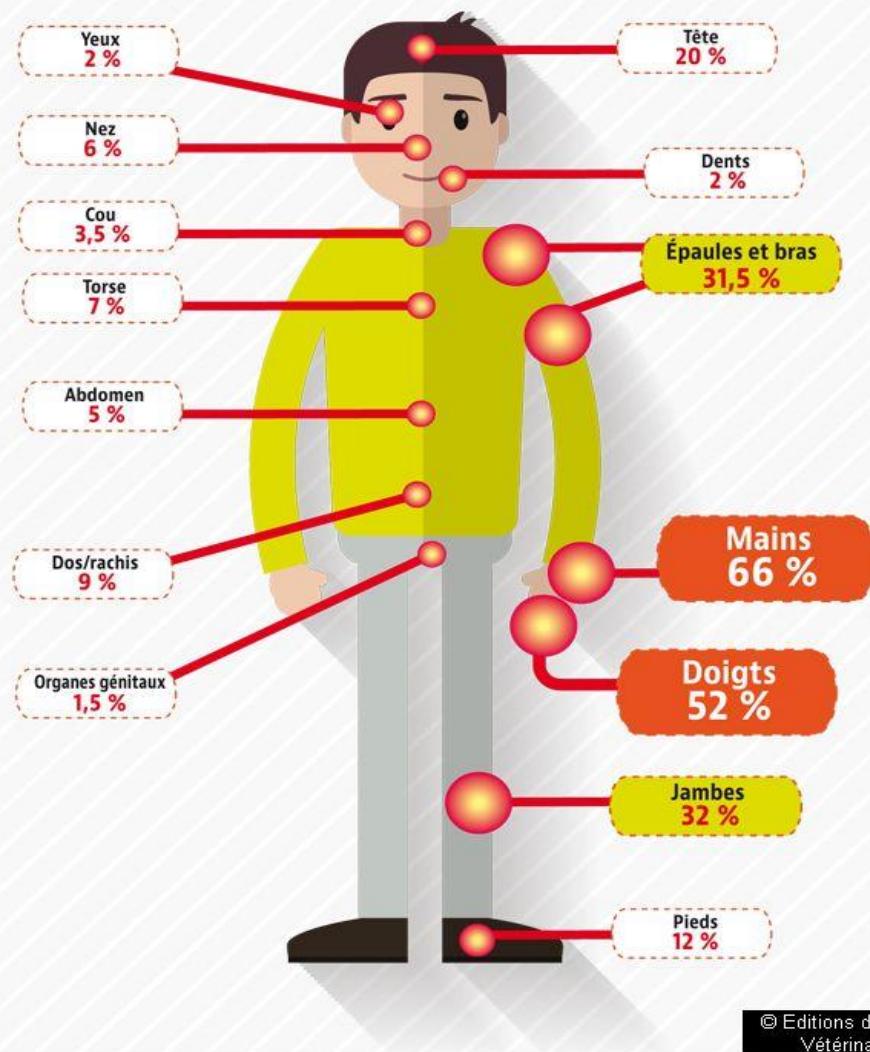
78,2 % des confrères ont été victimes d'une blessure ayant nécessité des soins médicaux au cours de leur carrière.



www.assoprotecvet.fr

Infographie 5. Localisation des blessures (pourcentage de citations)

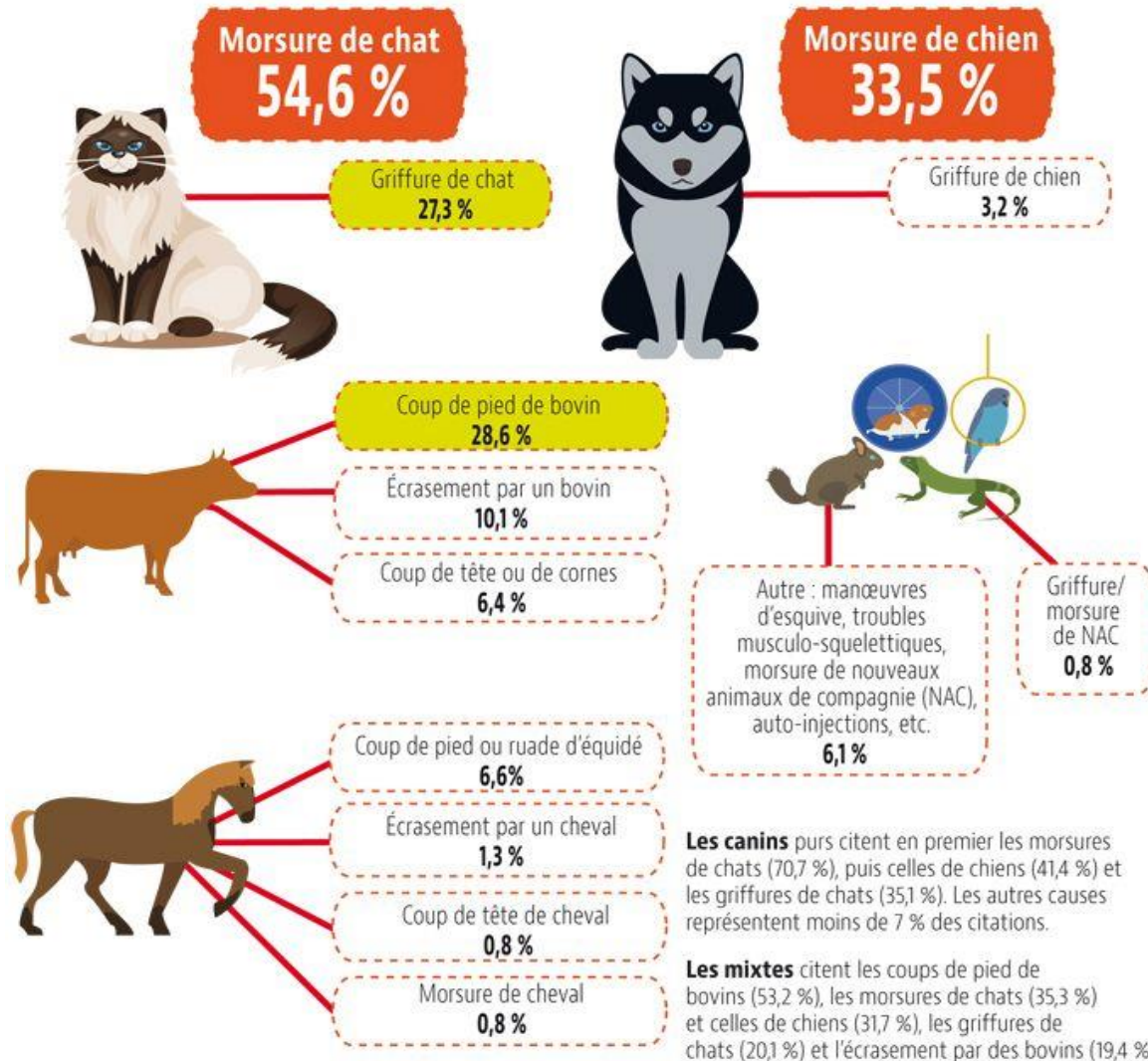
Le nombre de blessures annuel varie, selon la localisation et les praticiens, de 0 à 100 (mains, doigts). Sa moyenne est inférieure à 1, sauf pour les jambes (1,25), les doigts (2,54) et les mains (3,13).



© Editions du Point Vétérinaire



Infographie 6. Origine des blessures les plus sévères (pourcentage de citations/population totale)



www.assoprotecvet.fr

2. Les circonstances

- Prévisibles : contention défectueuse
- Imprévisibles : relation homme – animal perturbée



Résignation acquise

Diminution des signaux de menace

- Urgences



Douleur

Stress

- Visites à domicile



3. Les conséquences

- Professionnelles :
indisponibilité, séquelles
- Personnelles : esthétiques,
fonctionnelles, psychologiques
- A l'échelle globale de la profession :
décalage entre l'image « rêvée », perçue à
travers les médias et le quotidien



Impact politique



www.assoprotecvet.fr



4. La prévention

- Communication



Outils
Organisation

- Coopération



Medical training
Renforcement positif
Ecole du chiot



www.assoprotecvet.fr

Dr Vét. Christelle WAYSBORT

ASPECTS FINANCIERS

- ACCIDENT DU TRAVAIL ?
- NOTION PROPRE AU SALARIAT
- UN VETERINAIRE LIBERAL EN ARRÊT DE TRAVAIL/INCAPACITE N'EST PAS INDEMNISE PAR SON REGIME OBLIGATOIRE

ASPECTS FINANCIERS

PREVOYANCE

➤ Soins

Couverture complémentaire maladie chirurgie

➤ Indisponibilité

Perte d'exploitation

Indemnités journalières / maintien de l'activité

➤ Invalidité

Régime obligatoire

Régime complémentaire

OBLIGATIONS DE SANTE ET DE SECURITE PUBLIQUE

- MISE SOUS SURVEILLANCE SANITAIRE / ANIMAL MORDEUR
(VETERINAIRE SANITAIRE)
L 223-10 CRPM
- DECLARATION /MORSURE DE CHIEN SUR UNE PERSONNE
L 211-14-2 CRPM
- EVALUATION COMPORTEMENTALE (HORS HABILITATION
SANITAIRE)
L211-14-1 CRPM

RISQUES EN CAS DE NON EXECUTION DE CES MESURES PAR LE PRATICIEN

➤ MISE SOUS SURVEILLANCE

Sanctions pénales

Sanctions civiles

➤ DECLARATION DE MORSURE

Sanction pénale

Sanction civile

➤ EVALUATION COMPORTEMENTALE

Transmission au maire

Transmission au fichier central

PROTECTION DU VETERINAIRE

COMPETENCE

**CONSENTEMENT
ECLAIRE**



CONTRAT D'ASSURANCE



TOUTE UNE LIGNE D'OFFRES

Pour Vous

Nous agissons toujours
dans votre intérêt.

3233 Service gratuit
+ prix appel
ou 01 71 14 32 33 - etudiant@macsf.fr

Rejoignez plus de 90 000 étudiants en santé sur : facebook.com/etudiantsensante

Suivez-nous sur : twitter.com/EtudiantsSante et instagram.com/etudiantsensante



→ RESPONSABILITÉ CIVILE
PROFESSIONNELLE -
PROTECTION JURIDIQUE

0€

→ COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

À partir de
16€/mois⁽¹⁾

→ ASSURANCE⁽²⁾
ET FINANCEMENT
AUTOMOBILE⁽³⁾

Des solutions
sur-mesure

→ ASSURANCE MULTIRISQUE
HABITATION

À partir de
5€/mois⁽⁴⁾

→ PRÊT ÉTUDIANTS

Jusqu'à
21 400€⁽⁵⁾

(1) Offre valable sur un contrat MACSF Générique Responsable jusqu'au 31/12/2017, sous réserve d'évolution des taxes, pour un étudiant en médecine de moins de 41 ans, pour un étudiant en chirurgie dentaire de moins de 36 ans, et de moins de 31 ans pour les autres études. (2) Sous réserve d'acceptation du dossier par MACSF assurances. (3) Avec Club Auto MACSF clubauto@macsf.com, 0 805 051006, service et appel gratuits, sous réserve d'acceptation du dossier par MACSF financement, MACSF assurances et MACSF prévoyance. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours concernant le financement. (4) Tarif 2017 pour 1 ou 2 pièces. (5) Sous réserve d'acceptation du dossier par notre partenaire financier et MACSF prévoyance. L'assurance emprunteur (dépense, incapacité, invalidité) est engagée par le prêt. Vous pouvez souscrire une assurance équivalente auprès de l'assurance de votre choix.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

MACSF assurances - SIREN n° 775 642 631 - MACSF prévoyance - SIREN n° 774 702 375 - Le Sou Médical - Société Médicale d'Assurances et de Diverses Professionnelles - Enregistrée au RCS de Nanterre sous le n° 774 394 314 - SAS - Entreprises régies par le Code des assurances - MACSF financement - 343 973 822 RCS NANTERRE - SIREN n° 343 973 822 - Société de financement - SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 800 000 € - Siège social : Cours du Triangle - 10 rue de Voltaire - 92800 PUTEAUX - MFPS - Mutualité Française des Professions de Santé - N° d'immatriculation 315 281 097 - Mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité. Siège social : Cours du Triangle - 10 rue de Voltaire - 92800 PUTEAUX.



LES RISQUES LIÉS AUX SOINS VÉTÉRINAIRES

3 APPROCHES POUR GÉRER LE RISQUE

Dr Vét. Michel BAUSSIÉ

Dr Marie Christine MOLL

Gestionnaire de risques



TIRER DES LEÇONS DE L'EXPERIENCE

APPRENDRE DE SES ERREURS

APPROCHE A POSTERIORI

- Identifier les situations à risques : grâce à l'identification des événements indésirables graves (EIG) évitables (tout professionnel : le vétérinaire, son auxiliaire, la secrétaire...)
- Pour qualifier l'évitabilité : savoir analyser les causes de l'évènement
- Agir sur les causes évitables
 - Déclarer, ne plus craindre de repérer les EIG
 - Maîtriser les méthodes d'analyse des causes
 - Agir sur la sécurité



- Identifier le **Evènement Indésirable Grave (EIG)**
Un EIG , est un évènement inattendu dans le processus de soins qui entraîne le décès, un dommage réversible ou irréversible, une incapacité permanente
- Pour cela
(en santé humaine un EIG tous les 5 j dans une unité de 30 lits
40% évitable)
- Agir
 - Déclarer l'EIG et le déclarer de repérer les EIG
 - Maîtriser les méthodes d'analyse des causes
 - Agir sur la sécurité

EXEMPLE 1: BOXER 12 ANS, CUSHING; TRAITEMENT MAL CONDUIT, FATAL

- UN EIG évitable ; l'analyse des causes confirme l'évitabilité
 - Diagnostic bien établi
 - Apparition du Vetoryl, ND (trilostane) sur le marché
 - Nouveau pour le vétérinaire, habitué au mitotane
 - Pas de lecture attentive du RCP
 - Influencé par le discours commercial du visiteur médical
 - Surdosage
 - Très mauvais suivi du traitement
 - Cushing devient Addison, mortel ; (alerte non entendue)
 - 0 déclaration pharmacovigilance. Mise en cause RCP
 - EIG totalement et facilement évitable

APPROCHE A PRIORI

IDENTIFIER LE RISQUE

AVANT QU'IL NE SE PRODUISE



- Identifier les différents processus de soins (consultations, acte technique, intervention, prévention...)
- Identifier les étapes qui pourraient présenter des risques et leurs causes, (« il y a eu déjà des problèmes », à dire d'expert)
- Traiter ces causes
- Utiliser la simulation pour tester son environnement de travail et la coopération de l'équipe, voire du propriétaire de l'animal
 - Identifier les différentes étapes de la prise en charge, cibler les étapes clés exposées au risque
 - Traiter les causes avant que l'accident n'arrive



EXEMPLE 2: CHIENNE DOGUE ARGENTIN, CÉSARIENNE, CHIOT OUBLIÉ

- Encore un EIG évitable ; le risque d'erreur n'a pas été identifié au préalable
 - Bon suivi médical de l'insémination jusqu'à la parturition
 - Radiographie de contrôle: six foetus
 - Extraction chirurgicale de six foetus
 - Trois jours plus tard, expulsion d'un foetus mort
 - (A noter : alerte de la propriétaire non entendue)
 - Mise en cause en RCP
 - Le risque était très facilement évitable au moment de la césarienne...

FACTEURS RELATIONNELS ET HUMAINS



- La communication est un élément déterminant de la sécurité des soins
 - Entre professionnels (transmissions orale et écrite des informations pour la continuité des soins, traçabilité)
 - Entre professionnel et propriétaire : éducation du propriétaire, explication bénéfice risque, explication transparence en cas d'accident lié aux soins
 - Mais aussi erreur humaine et pratiques de fiabilité (levée du doute, interruption de tâche, no go..)
-
- La meilleure méthode : s'entraîner en groupe
 - S'entraîner à la communication avec les propriétaires (simulation d'entretiens avec des acteurs)

EXEMPLE 3: VACCINATION PIROPLASMOSE, ERREUR DE VACCIN :

- La bonne communication entre professionnels au sein de l'équipe a permis de rattraper l'erreur.
 - Chien vacciné le 20 février contre la piroplasmose.
 - Deuxième injection de primovaccination le 15 mars ; erreur du praticien : utilisation du vaccin contre la parvovirose.
 - Erreur détectée le jour-même par l'auxiliaire.
 - Le chien reçoit la 2^{ème} injection de primo-vaccination le 19 mars. Chien correctement vacciné contre la piroplasmose.
 - A titre anecdotique : contracte la piroplasmose 4 mois plus tard. Soigné. Guéri.
 - La bonne dynamique et le bon relationnel au sein de l'équipe ont été efficaces.
 - Une marge de progrès reste possible pour la prévention de l'erreur.

MERCI DE VOTRE ATTENTION!





TOUTE UNE LIGNE D'OFFRES

Pour Vous

Nous agissons toujours
dans votre intérêt.

PUBLICITÉ



Vie professionnelle



Épargne et retraite



Exercice en groupe



Vie privée



Financement

macsf.fr

prevention-medicale.org/

macsf-exerciceprofessionnel.fr/